Le Nord

TEMPERATURE

Lille, le 29 juin 1910.

Minimum, nuit, abrité	12°8
Minimum, nuit, découvert	12°0
Surface du sol, 8 h. du matin	13°0
A 1 mètre de profondeur	14°2
De l'air à l'ombre	16°2
Maximum, jour, à l'ombre	17°0
Maximum, jour, au soleil	21°0
Etat hygrométrique (8 h. m.	0°53
Etat du ciel : Très nuageux.	
Direction du vent : O.	

Baromètre. — Le 29 juin (2 h. du matin) la pression était de 765 m/m ; le 30 juin 2 h. du matin) la pression est de:

Temps probable. — En France, un temps moyennement chaud est probable avec quelques ondées dans l'Ouest et le Nord.

C'est un grand honneur d'être méprisé des méchants ; cela prouve qu'on ne leur ressemble pas.

B., Curé d'Ars.

Il nous faut la jeunesse

En cette phrase impérative peut se résumer le rapport de cette année présente par M. Edouard Petit au ministre de l'Instruction publique.

Ce monsieur est un personnage considérable, inspecteur général de l'instruction publique. Il appartient à la Franc-Maçonnerie, naturellement, et s'est donné la mission de promouvoir les œuvres postscolaires laïques.

Tous les ans son rapport contient une statistique des patronages et des cours d'adultes qui fonctionnent sous la protection officielle.

Depuis plusieurs années il constate avec regret un fléchissement dans le nombre des œuvres, dans le nombre, dans l'assiduité des adhérents, et il lui est impossible de ne pas s'alarmer du zèle très relatif du personnel enseignant pour cette besogne de surcroît.

Mais il faut rendre hommage à sa ténacité.

Apôtre infatigable de la Franc-Maçonnerie, qui veut à tout prix mettre la main sur l'homme, intimement pénétré de la nécessité de le prendre dès le jeune âge, il tient à ce qu'il n'échappe pas à l'influence irréligieuse au sortir de l'école.

De là, à ses yeux, l'obligation pour l'Etat de perpétuer cette influence par des cours d'adultes obligatoires et laïques, au même titre que l'enseignement de l'âge scolaire proprement dit.

Evidemment, cette puissance de l'Etat ne serait plus si incontestable aux yeux de M. Petit si le pouvoir cessait d'être en les mains des sectaires et, par un revirement politique, avait à sa tête des catholiques respectueux des droits de la conscience humaine.

Mais la Franc-Maçonnerie règne chez nous et n'entend pas exercer une royauté fainéante sous le nom de République, qu'elle profane en pratiquant toutes les tyrannies.

Donc, elle prend l'enfant à six ans et ne veut plus le lâcher à treize : d'où le projet d'organisation élaboré par M. Petit pour réaliser l'enseignement postscolaire obligatoire.

De treize à dix-huit ans, les jeunes gens seraient tenus d'assister à des cours quatre mois par an, deux fois par semaine, et il faudrait arriver à faire ces cours, non le soir, mais pendant le jour.

Ces cours complémentaires seraient obligatoires sous des peines à déterminer par une loi et qui atteindraient les parents, tuteurs, employeurs.

Après avoir été de « l'active » de l'école jusqu'à treize ans, on ferait ainsi des périodes jusqu'à dix-huit, comme des réservistes.

Pour cette organisation, M. Petit prévoit l'argent qu'elle coûterait, le personnel enseignant qu'elle nécessiterait.

L'Etat, les départements, les communes devraient voter des crédits pour le traitement des maîtres et des maîtresses, qui seraient, naturellement, les instituteurs et les institutrices publics, à moins qu'on ne trouve que l'Etat agréerait et subventionnerait.

Bien plus, s'il le fallait, on irait jusqu'à diminuer, en certaines communes, le nombre d'heures d'enseignement primaire, pour éviter de surcharger les maîtres qui assureraient le service de l'enseignement postscolaire.

On le voit par cet aperçu très sommaire, M. Petit a élaboré tout un plan qu'il voudrait voir réaliser par les pouvoirs publics.

Il compte pour rien la vexation d'une loi odieuse et gênante, pour rien la surcharge de besogne des fonctionnaires enseignants, pour rien la création de nouveaux emplois, pour rien tout un ordre nouveau de dépenses qui devront se chiffrer par millions.

On avouera que c'est là une singulière façon de boucher les trous, de réparer les pertes, de relever les ruines ; car, ne l'oublions pas, nous sommes le pays du monde où l'instruction a subi le plus d'attaques et d'avanies de tous genres depuis plus d'un siècle de la part du gouvernement.

En aucun pays, en aucun siècle, le pouvoir ne peut se vanter d'avoir, en quelques années, fermé plus de vingt mille écoles et exilé des maîtres et des maîtresses par milliers.

Nous sommes actuellement le seul pays du monde civilisé où fonctionne une loi qui ordonne périodiquement la fermeture d'écoles et qui a pour but d'arriver à leur suppression complète.

Ces écoles et ces maîtres avaient et ont le mérite de ne rien coûter aux communes, ni à l'Etat, de plaire aux parents, puisqu'ils les entretiennent de leurs deniers librement dépensés et puisqu'ils leur confient non moins librement leurs enfants.

Mais ces écoles et ces maîtres ont le vice capital de n'être pas à la dévotion de la Secte : ce vice efface toutes les qualités professionnelles des maîtres, tous les avantages qu'en retirent les familles et la société.

Demander aux budgets de villes telles que Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai à quelles centaines de mille francs s'élève la rançon scolaire des enfants que la tyrannie maçonnique a tirés des écoles libres pour les entasser dans des écoles sans Dieu, sans religion, sans foi.

Eh bien ! ces écoles, pour plaire à Monsieur Petit et à la Secte dont il est l'organe, devraient être fréquentées obligatoirement jusqu'à dix-huit ans.

N'est-ce pas un puissant moyen de diminuer encore l'influence religieuse de la famille et d'accroître la puissance démoralisatrice de l'enseignement sans Dieu et contre Dieu ?

La Franc-Maçonnerie n'a pas d'autre but.

Peu lui importe que le peuple soit instruit ou ignorant, pourvu qu'il ne croie plus à rien et ne voie rien en dehors des grossières satisfactions de la vie présente.

Si nos anticléricaux étaient vraiment soucieux de l'instruction et de l'éducation populaires, leur politique scolaire serait celle du gouvernement catholique belge, qui, depuis passé vingt-cinq ans qu'il a succédé au gouvernement anticlérical, n'a fermé aucune école et en a ouvert et favorisé par milliers.

Catholiques, nous demandons à nos gouvernants maçonniques la liberté scolaire dont jouissent en Belgique les anticléricaux sous des gouvernants catholiques.

Est-ce trop demander ?

V. H.

Gazette du Nord

Mercredi matin ont eu lieu, en l'église Sainte-Marie-Madeleine, à **LILLE**, les funérailles de M. **Paul Demattiy**, secrétaire du Cercle de Notre-Dame de la Treille, et syndic de la corporation chrétienne de Saint-Eloi.

M. Demattiy était l'un des auxiliaires les plus précieux du Comité Libéral du canton Nord ; et parmi la nombreuse assistance nous avons remarqué M. Maquet, président de ce comité ; M. Emile Scrive, conseiller général ; M. Duhurcq, adjoint au maire ; MM. Scalbert-Rigot, Louis Delaître, etc.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarants)

On annonce les fiançailles de **M. Ch. Fabritius**, ingénieur des arts et manufactures à **DOUAI**, fils du regretté M. Fabritius, autrefois industriel à Douai, avec **Mlle Isabelle Bouillez**, de **MERVILLE**, fille de feu M. Bouillez, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Merville, conseiller d'arrondissement.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Cabré, vicaire à Hellemmes, est nommé curé de Fresnes.

M. l'abbé Bouquet, vicaire à Wattien, est transféré à Roubaix-Sainte-Elisabeth.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Le Comice Agricole de Lille s'est réuni la semaine dernière en séance mensuelle, et a pris les décisions suivantes :

1. Ses concours annuels auront lieu en 1911 dans le canton de Pont-à-Marcq ;

2. Décide de décerner des prix d'honneur spéciaux aux familles agricoles les plus anciennes et les plus recommandables ;

3. Entend un rapport de M. Lelong-Bricquet, au sujet de la proposition de loi présentée à la Chambre des Députés par M. J. Plichon, député du Nord, et tendant à étendre à trois mois le délai d'apurement des acquits à caution, relatif à l'entrée des blés en admission temporaire, rapport dont il a adopté à l'unanimité les conclusions qui sont les suivantes :

A) Demander le maintien du statu quo, c'est-à-dire de la loi du 4 février 1902, qui a donné de bons résultats ;

B) et, si cette loi doit être retouchée, ne plus autoriser la sortie du son, sous-produit dont l'agriculture a toujours besoin.

COUR D'ASSISES DU NORD

La 3e session des Assises du Nord pour l'année 1910 s'ouvrira à Douai le lundi 1er août prochain, sous la présidence de M. Gravet, conseiller, qui aura pour assesseurs MM. Dufresne et Pennelier.

La session durera vraisemblablement deux semaines.

Cinquantenaire Sacerdotal DE M. le chanoine JASPAR

Une fête de famille dans une pieuse et discrète intimité, tel a été le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le chanoine Jaspar, directeur de la Maison de retraites de Mouvaux.

Dans la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont, délicatement parée, le Jubilaire célébra la Sainte Messe, entouré des membres de sa famille et d'un certain nombre de confrères et d'amis.

On remarquait dans l'assistance : Mgr Carlier et Mgr Carton ; MM. les chanoines Ponceaud, Salembier, Masquelier, Leclercq, Fichaux, Marchant, Dieu, Mortreux, Colpin, Becquet, Debacker ; MM. les abbés Leplat doyen de Marcq ; Deligny, pro-doyen de Saint-André, à Lille ; Grusson, pro-doyen de Notre-Dame, à Tourcoing ; Leleu, Supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, etc... ; MM. Decoster, président de la société civile du Haut-Mont, C. Bataille, Delassus, professeur aux Facultés Catholiques, etc...

Après la messe, M. le chanoine Jaspar prononça une allocution sur les Magnificences du sacerdoce catholique. Suivant le prêtre dans l'exercice des trois augustes pouvoirs qui lui sont conférés : le privilège de bénir, le droit de remettre les péchés, et, par dessus tout, l'incomparable faveur d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe, il montra que cette triple fonction donne au prêtre une physionomie à part, qui en fait un être surnaturel, semi-divin, médiateur d'office entre Dieu et l'humanité.

Cette allocution produisit sur l'assistance une impression profonde dont Mgr Carlier se fit l'interprète en remerciant l'orateur de ces nobles et précieuses leçons.

A l'issue de la cérémonie religieuse, parents et invités se retrouvaient dans le réfectoire, gentiment décoré, pour le repas de fête. Là put se faire entendre en toute liberté la voix de l'amitié et de la reconnaissance.

Mgr Carlier parla au nom de S. G. Mgr l'Archevêque, M. Decoster au nom de la société civile du Haut-Mont, et M. Edmond Jaspar, de Fourmies, au nom de la famille du Jubilaire.

Dans des toasts très spirituels, M. le chanoine Salembier fit revivre le ministère de M. Jaspar en la paroisse Saint-Jacques à Douai, et M. le chanoine Dieu, son professorat à Marcq, tandis que MM. les chanoines Marchant et Mortreux mettaient en relief les particulières qualités de cœur de leur confrère et ami.

A leur tour, MM. les abbés Corset et Berna tinrent à manifester les sentiments de reconnaissance des anciens vicaires dont M. Jaspar avait été le père autant que le guide, et des séminaristes dont il avait été le conseiller et le protecteur.

Père, conseiller, protecteur, M. le chanoine Jaspar l'a été tout spécialement pour la « Croix du Nord », et il fallait, dût sa modestie en souffrir, le rappeler au « Parrain ». Nul ne pouvait s'acquitter de ce devoir avec plus d'éloquence et d'émotion que M. le chanoine Masquelier : ses paroles pleines de délicatesse, d'esprit, d'affection filiale, arrachèrent bien des larmes et soulevèrent de longs applaudissements.

Tout le monde avait ainsi payé son tribut, et une seule voix gardait plus d'autorité pour dire quelle reconnaissance l'Eglise catholique avait à son fils pour tous les travaux de son zèle : la voix de Notre Saint-Père le Pape.

M. l'abbé Pouillet la fit entendre.

Après quelques mots charmants, il donna lecture de ce télégramme, qui combiera de joie tous les amis du jubilaire et tous les lecteurs de la « Croix du Nord » :

« Ponr notre cher fils Jaspar, chanoine de l'archidiocèse de Cambrai, ayant bien mérité du ministère apostolique et célébrant saintement la cinquantième année de son sacerdoce nous demandons à Dieu bonheur et santé pendant de nombreuses années encore, et nous lui envoyons de tout cœur, comme gage de notre particulière bienveillance, la bénédiction apostolique. »

Les ELECTIONS CANTONALES

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

On nous annonce la candidature au Conseil Général de M. Paul Hooses, administrateur de la Brasserie Coopérative d'Hazebrouck, comme candidat républicain sans épithète complémentaire contre M. Vandenbussche, radical, maire de Steenbecque.

(Indicateur de la Région flamande).

Les lecteurs de notre grande édition à huit pages seront heureux de trouver plus loin :

LES COURS TRES COMPLETS DE LA BOURSE DE PARIS.

Ce que disent les journaux.

Discours de M. Jacques Piou, président de l'Action populaire.

Pour que rien ne vous échappe, de ce que doit savoir et retenir un catholique instruit.

Dessin de cuisine

Dira-t-on encore que les sujets offerts aux demoiselles pour l'obtention du brevet simple ne serrent pas de très près la vie réelle ? Hier plus de deux cents crayons féminins, pour ne parler que de la gent écolière tilloise, eurent à s'exercer sur un motif essentiellement ménager, qui eût fait se pâmer Molière, ennemi des Femmes Savantes.

C'est une casserole, une casserole renversée, que les jeunes filles du brevet durent esquisser, en y mettant le plus de ressemblance possible. Tandis qu'au baccalauréat le tatin de cuisine est sévèrement proscrit, le dessin de cuisine acquiert au brevet droit de cité.

On ne peut voir malice dans cette casserole ; elle ne contient aucune méchante allusion ; sa position, qui est le renversement pur et simple, interdit au poêlon destiné de renfermer la moindre satire.

Mais s'il est impossible de rien mettre dans la casserole, une imagination un peu fertile ne saurait-elle supposer quelque chose au-dessous de l'instrument de cuisine ? Car on ne se figure pas bien un contenant sans contenu. Cette casserole retournée a tout l'air d'une casquette qui attendrait une tête à sa pointure.

Et alors on se demande si c'est encore un article de cuisine, si ce n'est pas plutôt un article de chapellerie, que les candidates durent reproduire. Ajoutons que la coiffure en question est on ne peut plus à la mode, ce qui ne gâte rien. Un docteur connu n'en porte point d'autre, la trouvant sans doute très hygiénique et certain général l'adopta jadis comme un képi guerrier.

Il est vrai que ce chapeau ne porta guère bonheur en France aux malheureux qui s'en affublèrent : ils n'étaient pas nés coiffés. Les examinateurs du brevet ont évoqué cette impopularité du poêlon maçonnique en le renversant.

Sévère, mais juste !

J. S.

Nouvelle reprise de la grève A BAILLEUL

Mardi soir, dans une réunion tenue par les ouvriers tisseurs, rue des Fouions, le citoyen Creton leur a communiqué le résultat de l'arbitrage. Le nouveau tarif a point donné satisfaction et les tisseurs, leurs délégués surtout, n'ont point caché à leur arbitre et leur surprise et leur mécontentement.

Toutefois, hier matin, tous, sauf les bobineuses de la fabrique Bruneel, se sont rendus à l'usine, commentant le tarif proposé et menaçant de se remettre en grève. Mais ce n'est que vers 3 heures que, soudain, ils ont cessé le travail. Cette décision avait, paraît-il, été prise à la réunion de la veille.

Les délégués des ouvriers se sont immédiatement rendus à Armentières pour y demander conseils et y solliciter l'autorisation d'y vendre leurs tickets.

Le soir, une réunion générale a eu lieu au syndicat, à 8 heures.

Procès-verbal de l'arbitrage rendu par MM. Feinte et Creton concernant les conditions de travail réclamées par le personnel des usines Hié et Bruneel, à Bailleul, pendant la grève de Mai-Juin 1910.

Entre les soussignés : 1° Feinte, manufacturier à Armentières, arbitre désigné par MM. Hié et Bruneel, fabricants de toiles à Bailleul, d'une part ;

2° Fleury Creton, secrétaire du syndicat textile de Lille, arbitre désigné par le personnel en grève des tissages de Hié et Bruneel, d'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1° Que la Mairie de Bailleul serait choisie comme salle des séances délibératives.

Dans les entrevues des 21, 23, 27 et 28 juin courant, il fut reconnu qu'il était indispensable de prendre comme base de discussion, les tarifs des localités textiles où un accord complet était conclu entre les fabricants de toiles et les ouvriers ou les syndicats ouvriers des localités respectives, c'est-à-dire, ceux des villes d'Armentières, d'Houplines, de Lille et de la Gorgue-Estaires.

Après une étude approfondie, enquêtes personnelles, comparaisons des divers tarifs et conditions de travail desdites localités avec les prix payés à Bailleul, antérieurement à la grève, il fut convenu que pour le tissage il était équitable d'adopter pour les laizes jusqu'à 159, la classification des largeurs d'Armentières-Houplines, et, pour les largeurs supérieures à 160, qu'il convenait d'adopter le barème de La Gorgue-Estaires.

Etant donné que M. Hié est fabricant-façonnier, travaillant exclusivement pour le compte d'autres fabricants, que MM. Bruneel frères sont partie fabricants, partie façonniers, qu'il y a lieu de tenir compte de ces situations spéciales, et, conséquemment, qu'il est équitable d'adopter, comme tarif chaînes fils à tisser, sur 1 métier, jusqu'à 159, le tarif d'Armentières avec une légère réduction proportionnée à ces conditions spéciales et en rapport avec les frais généraux occasionnés par le transport des marchandises.

Pour les laizes fils au-dessus de 160, tissées sur un métier, le tarif appliqué à La Gorgue-Estaires depuis 1910.

Pour les chaînes fils jusqu'à 159, à tisser sur 2 métiers, un tarif se rapprochant du tarif d'Armentières et équivalent au tarif de Lille.

Pour les chaînes cotons tissées sur 1 métier, une réduction de un demi-centime jusqu'à 159 et de un centime au-dessus de 160.

Pour les chaînes cotons jusqu'à 159, à tisser sur 2 métiers, le tarif d'Armentières, avec réduction proportionnée aux conditions adoptées pour les chaînes fils.

Treillis chaînes fils à tisser sur 1 et 2 métiers, une augmentation de 10 à 15 0/0 sur l'ancien tarif.

Toiles à matelas et carreaux, une augmentation proportionnée au travail du tarif treillis.

Préparations. — Pour le bobinage, une augmentation de 6 à 15 0/0 de manière à égaler les prix payés à La Gorgue-Estaires.

Pour l'épeulage, une augmentation de 18 à 23 0/0 de façon à rapprocher le tarif de celui de La Gorgue-Estaires et de Lille.

Pour l'ourdissage, il a été convenu entre les arbitres, que les tarifs 1903 resteraient en vigueur avec une augmentation de 10 0/0.

Concernant la lamerie, les arbitres décident de laisser aux patrons et ouvriers le soin d'établir entre eux une entente amiable.

En foi de quoi les arbitres se sont déclarés d'accord et ont décidé que ces nouvelles conditions de travail seront dorénavant appliquées à Bailleul, avec un effet rétroactif au mercredi 15 juin 1910, inclusivement.

Les arbitres communiqueront et commenteront à leurs mandants, ces nouvelles conditions de travail et considéreront leur mission terminée.

Disons que l'original des nouveaux tarifs et conditions de travail du tissage à Bailleul, sera déposé à la Mairie. Ampliations seront délivrées et remises à M. le Sous-Préfet, à chacun des patrons, au syndicat ouvrier. Chacun des arbitres en conservera une.

Lecture de ce procès-verbal fut faite à la mairie de Bailleul, salle des mariages, à 6 heures du soir, en présence de MM. Moeneclaey, maire de Bailleul, et Thévenin Pierre, commissaire de police, en cette ville, le vingt-huit juin mil neuf cent dix.

Signé : C. FEINTE, arbitre patron. — F. CRETON, arbitre ouvrier. — F. MOENECLAEY. — P. THEVENIN.

DISPOSITIONS GENERALES

1. Une duite au-dessus du compte et une duite au-dessous seront payées le même prix que le compte carré.

2. Les demi-duites et les demi-comptes seront portés aux duites et comptes supérieurs.

3. Chaque duite au-dessus à partir de la deuxième duite jusqu'à 150 inclus sera payée un demi-centime en plus et réciproquement on déduira à partir de la deuxième duite. A partir de 160, la duite sera payée un centime.

4. Un ouvrier conduisant un métier coton sera payé un demi-centime en moins que le fil jusqu'à 159 inclus et un centime à partir de 160.

5. Les comptes 11 et au-dessus un fil en broche seront payés un demi-centime, en plus.

6. Les échantillons seront payés à 0,40 centimes l'heure.

7. L'ouvrier qui devra démonter un rouleau en cours de fabrication recevra une indemnité de 0,50 centimes.

8. L'ouvrier conduisant deux métiers sera payé façon pleine si l'un des deux est arrêté pour un chômage involontaire.

9. Toiles noires et chinées : un centime en plus à tous les comptes.

10. Torchons et serviettes : un demi-centime en plus par navette, en ne comptant la première.

11. Les cases trame « dite fourchettes » sont obligatoires pour conduire deux métiers.

12. Les navettes seront fournies gratuitement par les fabricants à raison d'une paire par année pour les petits métiers et une paire tous les semestres pour les larges métiers.

13. Absence : Il ne sera pas infligé d'amende pour absence lorsque dans la même semaine ou cette amende aura été encourue (du lundi matin au samedi soir) l'ouvrier aura subi un chômage pour manque de chaîne ou trame.

INSTALLATION de M. l'abbé HAVET

Curé d'Englefontaine

La réception et l'installation solennelles, dimanche 26 juin, de M. l'abbé Havet, successeur du très bon et très distingué M. Turpin, vice-doyen, curé d'Englefontaine, ont été vraiment splendides. Rarement on a vu tout un peuple se porter avec tant d'empressement, d'affectueuse sympathie au-devant de son nouveau pasteur.

Sous la direction de M. Flament, missionnaire des Œuvres Diocésaines et du Comité Catholique, tout était parfaitement organisé.

Une brillante cavalcade, formée d'une quinzaine de cavaliers et de trente quatre cyclistes se met en marche vers deux heures et demie. Elle fait un trajet de 14 kilomètres.

Arrivée au Quesnoy, chez M. le Doyen, toute la troupe met pied à terre et M. Maurice Guyot, président de la Jeunesse d'Englefontaine, se fait l'interprète de tous pour offrir à M. Havet les souhaits de bienvenue.

M. Havet répond par des paroles empruntées de la plus touchante affection. Le cortège se reforme et se remet en route escortant la voiture de M. Charles Déchy, qui emmène M. Havet et M. le Doyen du Quesnoy.

A quatre heures précises, le cortège venant du Quesnoy et la procession organisée à l'église d'Englefontaine, opèrent leur jonction au Calvaire, orné par les soins de Mme Déchy, agrémenté d'un très beau arc de triomphe. M. le Curé descend de voiture et après une courte prière ont lieu les allocutions et souhaits de la paroisse.

M. Ernest Delannoy, au nom du Comité Catholique et des hommes, Mlle Blary, au nom des dames, Mlle Marie Coleon, au nom des enfants, offrent leurs vœux à M. le Curé qui répond à tous avec un charmant à propos. M. Flament présente à M. le Curé un grand nombre de personnes ; il lui fait parcourir toute les groupes de la procession, ceux des petits enfants, des jeunes filles en blanc qui portent de superbes bouquets, celui de Saint-Laurent, patron des potiers, la Musique d'Englefontaine, qui a tenu à honneur de relever — sous la direction de son chef habile — par sa présence et l'harmonie de ses instruments, la solennité, enfin les divers groupes de demoiselles qui escortent les bannières. M. le Curé salue tout le monde, serre la main aux hommes, qu'il remercie.

La procession se remet en marche dans un ordre parfait. La Musique fait entendre ses meilleurs morceaux. On peut admirer les cinq superbes arcs de triomphe élevés en l'honneur du nouveau pasteur. Le drapeau national flotte aux façades de beaucoup de maisons.

Dans le cimetière qui entoure l'église, le nombreux clergé, parmi lequel on remarque, outre M. le Doyen du Quesnoy, MM. les Curés de Poix, Locquignol, Hecq, Saleeches, M. Roland, curé de Mairieux, M. Desbaillets, vicaire, peut à peine se frayer un passage.

A la porte de l'église, M. Charles Déchy, au nom du Conseil paroissial, prononce le discours suivant, tandis que deux jeunes enfants très aimables, M. Lucien Neveux, et M. Nestor Pies, présentent à M. le Curé, l'un les clefs de l'église, sur un beau coussin, l'autre une gerbe de fleurs.

Monsieur le Curé,

Au seuil de cette église, permettez au Conseil paroissial de vous en remettre les clefs et de vous souhaiter la bienvenue.

Cette église où vous allez entrer et qui doit être le centre de votre ministère pastoral au milieu de nous, a été bâtie par nos ancêtres pour servir au culte de Dieu. C'est ici qu'ils sont venus depuis des siècles entendre l'enseignement de l'Eglise, prier et chercher les consolations divines aux douleurs qui, aujourd'hui encore, comme autrefois, affligent les hommes. Toujours ils ont trouvé ici un bon ouvrier, un sage pasteur. Vous continuerez, cher Monsieur le Curé, cette tradition ; nous en sommes certains.

Vous ne serez pas ici, comme certains le prétendent, un occupant sans titre. Vous êtes le ministre de Dieu, à qui cette église est consacrée. Vous êtes envoyé ici par un archevêque, successeur des apôtres, pour prendre soin de nos âmes, pour maintenir le règne du Christ Jésus dans nos cœurs.

Entrez donc dans cette église qui appartient à Dieu, bâtie par nos ancêtres, sauvée par nos pères de la pioche du démolisseur, ornée par nos soins. Entrez et succédez avec confiance au bon et très distingué vice-doyen, M. Turpin. Nous l'avons aimé et nous l'aimons. Nous vous aimons et nous vous aimerons.

M. Havet répond au discours de M. Dechy, mais aussitôt la cloche sonne, la Musique se fait entendre et M. le Curé fait son entrée dans l'église.

Les prières liturgiques sont dites. M. le Curé prononce sa profession de foi au pied de l'autel.

M. le Doyen du Quesnoy monte en chaire et, avec son éloquence connue, fait l'éloge du prêtre aimé que la paroisse vient de perdre. Il fait aussi l'éloge du Curé qu'elle retrouve et montre combien son zèle et ses travaux antérieurs font bien augurer de son ministère pastoral à Englefontaine.

On procède ensuite à l'installation. Successivement les diverses cérémonies se déroulent au milieu de la pieuse attention de tous.

M. Havet monte en chaire. Il montre la mission du curé dans une paroisse : ministre de prière et d'intercession par le bréviaire et la Sainte Messe ; consolateur des âmes affligées ou troublées ; dispensateur de la grâce divine par les Sacrements.

Un salut solennel a lieu ensuite. Le nouveau cours de chant de jeunes filles, sous la direction de M. Leblond, chante ses plus beaux morceaux. On remarque quels progrès ces jeunes filles ont fait en si peu de temps.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, tout le monde se rend en cortège au presbytère où, successivement, la plupart des groupes souhaitent la bienvenue au nouveau Pasteur.

AVIS

Un accident de machine, survenu à la dernière heure, nous a obligés de servir bien notre édition à six pages à tous nos abonnés.

Les lecteurs de notre édition à huit pages voudront bien nous excuser ; l'accident est réparé et, dès aujourd'hui, ils recevront leur édition habituelle.

Les bandits des Flandres

L'instruction a établi mercredi que Charles Pitte, Lucien et Diomède Erckelbout sont bien le sauteurs de l'acte de banditisme commis à Looberghe, dans la nuit du 17 février.

On se souvient des faits : M. Landron, cultivateur, était éveillé par le bruit que faisaient des maraudeurs dévaliseant un poulailler ; de la fenêtre de sa chambre, il tira deux coups de fusil dans la direction des voleurs. Ceux-ci ripostèrent en déchargeant leurs armes sur M. Landron, qui ne fut pas atteint.

Hier, M. Destricker, juge d'instruction, a entendu plusieurs témoins qui accusaient formellement Emile Hoedts d'avoir fait partie de cette expédition.

L'individu désigné protesta :

— « Eh bien non, ce n'est pas moi, mais je sais qui a fait ce coup : Charles Pitte, Lucien et Diomède Erckelbout. C'est Pitte qui a tiré les coups de fusil sur le fermier ; cette nuit-là, moi, j'opérais ailleurs. »

Quelques semaines avant ce crime, Lucien Erckelbout était occupé à la ferme Landron, comme domestique. A tout instant, les gendarmes venaient l'interroger au sujet du vols de poules dont il était déjà soupçonné.

Le fermier le congédia et, en partant, Lucien Erckelbout lui dit :

— « Tant que j'étais chez vous, vous n'aviez rien à craindre, on ne serait pas venu vous voler ; maintenant que je pars, je ne réponds de rien. »

Cette menace devait bientôt être suivie d'effet.

Ajoutons que Lucien et Diomède Erckelbout opposent aux dénonciations d'Emile Hoedts des dénégations obstinées.

Charles Pitte n'a pas encore été appelé à s'expliquer sur cette nouvelle charge.

Les incendiaires d'Illies

M. Delalé a clos mercredi l'instruction des incendies criminels d'Illies, François Delval et Alphonse Coupet sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation. Louis Coupet bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

HÉPATIQUES

Un grain de Vais pris avant le repas du soir tous les deux ou trois jours, assure le fonctionnement du foie et l'évacuation de la vésicule biliaire.

LILLE

Le couvreur meurt à l'hôpital

M. Henri Lakmans, 50 ans, demeurant à Annappes, qui tomba mardi après-midi d'un échafaudage, cour du Beau-Bouquet, est mort dans la soirée avant d'avoir subi aucune opération.

Les réservistes du 243e sont revenus de Sissonne et libérés. — Mercredi, à quatre heures du matin, le 243e régiment de réserve, venant du camp de Sissonne, est rentré à Lille par train spécial.

Le régiment, commandé par M. le lieutenant-colonel Gondré, major de la garnison, a débarqué à la gare Saint-Sauveur et a gagné immédiatement les casernes.

Les réservistes ont été libérés dans la journée.

Cours du 29 juin 1910. — Roubaix-Tourcoing

MOIS	COTE Précédente	COTE à 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 1/2 Tourcoing	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur
Juin	—	—	—	—	—
Juillet	607 1/2	—	612 1/2	612 1/2	—
Août	597 1/2	—	600	600	602 1/2
Septembre	592 1/2	595	595	597 1/2	600
Octobre	585	590	590	590	592 1/2
Novembre	577 1/2	582 1/2	582 1/2	582 1/2	—
Décembre	572 1/2	575	577 1/2	—	580
Janvier	567 1/2	570	570	570	572 1/2
Février	562 1/2	565	567 1/2	—	567 1/2
Mars	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—	—
Vente	255,000 k.				

Anvers Type B	Précédent	Jour
Juin	—	—
Juillet	607 5	607 5
Août	595	595
Septembre	590	590
Octobre	585	585
Novembre	570	570
Décembre	565	565
Janvier	560	560
Février	555	555
Mars	550	552 5
Avril	550	550
Mai	547 5	547 5
Vente	70,000 k. Soutenue	

La Hâvre	MÉRINOS Côté 3 h. 45 Précédent	MÉRINOS Côté 3 h. 45 Jour	CROISÉES Côté 3 h. 4 Précédent	CROISÉES Côté 3 h. 4 Jour	COTONS Cote de 4 h. Précédent	COTONS Cote de 4 h. Jour	CAFÉS Cote de 3 h. Préc.	CAFÉS Cote de 3 h. Jour
Juin	—	—	—	—	91 5/8	91 1/8	45 75	45 75
Juillet	187	187	230	230	90 5/8	90 7/8	45 75	45 75
Août	186 50	186 50	230	230	89	89 1/4	45	45
Septembre	184	184	230	230	85 7/8	86 1/8	45	45
Octobre	182	182	228	228	81 1/4	81 1/2	45 75	45 75
Novembre	180	180	228	228	78 1/8	78 5/8	45 75	45 75
Décembre	177	177	228	228	77 1/4	77 5/8	45 75	45 75
Janvier	175 50	175 50	225	225	76 3/4	77 1/4	45 50	45 50
Février	177 50	177 50	225	225	76 1/2	77	45 50	45 50
Mars	177	177	225	225	76 1/2	77	45 50	45 50
Avril	177	177	—	—	76 1/4	76 3/8	45 50	45 50
Mai	176 50	176 50	—	—	76 1/4	76 3/8	45 50	45 50
Vente	50 b. Soutenue		000 b. Calme		6,250 b. Active		2,000 b. Calme	

NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 Jour	Préc.
6 55	6 55
6 55	6 55
6 65	6 65
6 70	6 70
6 70	6 65
6 70	6 65
6 70	6 65
6 72	6 70
6 73	6 75
6 74	6 74
6 75	6 75
6 77	6 77
Tendance	Soutenue
Ventes	18,000 s.

MOIS	LIVERPOOL COTONS C. de clôt. Préc.	Jour
Courant	7 50	7 59
Juin-Juill	7 40	7 48
Juin.-Août	7 39	7 39
Août-Sep	7 08	7 12
Sept.-Oct	6 68	6 76
Oct.-Nov.	6 52	6 54
Nov.-Déc	6 43	6 49
Déc.-Jan.	6 40	6 47
Jan.-Fév.	6 39	6 45
Mars-Av.	6 38	6 45
Avr.-Mai	6 37	6 44
Mai-Juin	6 37	6 44
Tendance	Ferme	
Ventes	7,000 b.	

DERNIERS TELEGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 2.100

MOIS	Précédent.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Juillet	14.36	14.98	15.05	15.12
Août	14.47	14.50	14.57	...
Septembre	13.97	12.97	12.02	...
Octobre	12.33	12.35	12.40	...
Décembre	12.14	12.15	12.22	12.27

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,95, Septembre. — 15.000 k. à 5,90, Octobre. — 5,000 k. à 5,80, Novembre. — 10.000 k. à 5,82 ½, idem. — 5.000 k. à 5,75, Décembre. — 10.000 k. à 5,70, Janvier. — 5.000 k. à 5,65, Février. — Total : 55.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 6,10, Juillet. — 10.000 k. à 6,12 ½, idem. — 5.000 k. à 6,00, Août. — 20.000 k. à 5,95, Septembre. — 10,000 k. à 5,97 ½, idem. — 10.000 k. à 5,90, Octobre. — 5.000 k. à 5,92 ½, Novembre. — 30.000 k. à 5,77 ½, Décembre. — 5.000 k. à 5,67 ½, Février. — Total : 100.000 k.